

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Taux de taxation et tarification¹

Taux de taxes foncières générales

Taux par catégories d'immeubles

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues non desservis	0,6657
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,6678
Immeubles non résidentiels	3,1935
Terrains vagues	1,3314

Réserve financière de l'eau

Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues desservis	0,1015
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,1015
Immeubles non résidentiels ²	0,3324

Tarification de l'eau

Immeubles résidentiels :	Aucune tarification particulière.
Immeubles non résidentiels :	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ sur l'excédent de 100 000 m ³ .

Réserve financière de la voirie

Taxe spéciale pour travaux de voirie

Immeubles résidentiels	0,0033
Immeubles non résidentiels	0,0224

Taxes d'arrondissement

Taxe relative aux services (tous les immeubles)	0,0457
Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)	0,0298

Tarification des matières résiduelles

Aucune tarification particulière.

¹ À moins d'avis contraire, tous les taux foncières sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.

² En 2018, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,57 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.